

I G R E T E C



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Aux personnes domiciliées sur le territoire des communes, province et CPAS associés à IGRETEC :

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 1523-13 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés.

L'Assemblée générale d'IGRETEC se tiendra le 17 décembre 2020 à 17h30 à SOLEO, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Cette année, toutefois, la présence physique, tant des délégués des associés que du public n'est pas souhaitée en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément au Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes questions sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : katherine.chevalier@igretec.com.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet d'IGRETEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

S. BEGHIN
Président